

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de La Réunion

Service eau et biodiversité

Affaire suivie par : Valentin LE TELLIER
valentin.le-tellier@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 02 62 94 72 57

COMPTE-RENDU
RÉUNION D'ÉCHANGE SUR LE SINP DU 29/06/2017

Objet	Réunion d'échange sur le SINP du 29/06/2017
Lieu	DEAL Providence
Participants	Voir liste en annexe 1
Rédaction CR	Valentin Le Tellier
Relecture	Participants
Historique des versions	Version 2 du 29/06/2017
Diffusion	Participants
Emplacement réseau	U:\SEB\4-Nature\12. SINP\7-Réunions\3_Divers\20170629_reunion_charte\20170629_CR_run_sinp.odt

Valentin Le Tellier introduit la réunion en rappelant l'ordre du jour :

1. Présentation de l'avancement du SINP
2. Présentation de la plate-forme régionale de diffusion de données Borbonica
3. Echanges sur le projet de charte régionale SINP

1. Avancement du SINP

Valentin Le Tellier présente l'avancement du SINP aux niveaux régional et national (cf. diaporama joint) : mise en place à La Réunion des pôles thématiques et du référentiel de sensibilité, diffusion du protocole national et du décret « IPN » (inventaire du patrimoine naturel).

Mise en place des pôles thématiques

Jean-Cyrille Notter rappelle qu'un pôle thématique devra être mis en place sur la thématique des mousses.

Référentiel de sensibilité

Marc Salamolard demande si les données seront diffusées aux adhérents.

Valentin Le Tellier répond que oui, le référentiel de sensibilité ayant vocation à cadrer la diffusion des données pour le grand public seulement.

Frédéric Picot met en garde contre la diffusion au grand public de données floutées à la ZNIEFF qui pourrait dans certains cas conduire à la localisation de données sensibles par recoupements successifs.

Ce point sera pris en compte dans le cadre du référentiel de sensibilité.

Contribution des maîtres d'ouvrage à l'inventaire du patrimoine naturel et au SINP

Valentin Le Tellier rappelle qu'à compter du 01/01/2018, les maîtres d'ouvrage devront contribuer à la connaissance du patrimoine naturel en fournissant les données brutes d'observation de biodiversité :

- par saisie directe sur l'application Geonature ;
- ou par versement des données standardisées sur l'outil national GINCO.

Nicolas Laurent demande pourquoi les données ne seront pas saisies directement sur la plate-forme Borbonica.

Valentin Le Tellier précise que Borbonica a été conçue dès le départ comme une plate-forme de diffusion sans possibilité de saisie en ligne, d'autres outils en région offrant déjà cette fonctionnalité (Faune-Reunion, Mascarine, etc.). De plus, en termes de communication auprès des maîtres d'ouvrage il est sans doute plus lisible au niveau national de communiquer sur un seul outil plutôt qu'un outil par région.

Isabelle Goy s'interroge sur la répartition des rôles entre le maître d'ouvrage et le bureau d'études pour le versement des données.

Valentin Le Tellier répond que l'obligation réglementaire incombe bien au maître d'ouvrage.

Guillaume Amirault précise qu'au niveau national, a priori les gros maîtres d'ouvrage verseront directement leurs données mais les autres demanderont sans doute aux bureaux d'étude de le faire pour leur compte.

Validation des données sur la forme et sur le fond

Natacha Nikolic demande qui est chargé de vérifier le format des données à leur entrée dans le SINP.

Valentin Le Tellier répond que ces vérifications seront réalisées sur la forme (contrôle de conformité et de cohérence des données) :

- par les administrateurs de Borbonica (PNRun et DEAL) si les données rentrent au niveau de la plate-forme régionale ;
- par le MNHN si les données rentrent au niveau de la plate-forme nationale.

Le format standard de données SINP est téléchargeable sur le site internet du SINP et fera l'objet dans les prochaines semaines au niveau régional d'un masque de saisie destiné à faciliter son utilisation en région par les producteurs.

Guillaume Amirault demande quel sera l'impact de l'invalidation d'une donnée sur le fond sur l'instruction de l'étude d'impact dans lequel cette donnée a été collectée

Valentin Le Tellier répond qu'à ce stade il est difficile de répondre mais a priori, selon les schémas d'organisation actuels, la validation sur le fond des données sera réalisée dans le cadre du SINP et sera indépendante de la procédure.

Gildas Monnier regrette cela et pense qu'il serait plus pertinent d'asseoir l'instruction des dossiers réglementaires sur des données toutes validées.

Nicolas Laurent pense au contraire qu'il s'agit de deux aspects bien décorrélés, les données du SINP étant compilées dans un objectif de long terme dépassant le cadre des procédures réglementaires.

Gilbert Sam-Yin-Yang demande quel sera le lien entre les données des maîtres d'ouvrage et les têtes de réseau du SINP 974.

Valentin Le Tellier répond que le lien se fera principalement au moment de la validation régionale sur le fond, ces têtes de réseau en étant chargées dans le cadre de l'organisation mise en place pour le SINP 974.

Gilbert Sam-Yin-Yang craint qu'une même donnée ne soit validée par plusieurs acteurs de manière non coordonnée.

Valentin Le Tellier répond que chaque tête de réseau est légitime sur le seul groupe taxonomique qu'elle anime. Ainsi, un même jeu de données concernant plusieurs groupes taxonomiques sera validé par plusieurs têtes de réseau, chacune sur les observations qui la concernent.

Hermann Thomas demande sur la base de quels critères les données seront validées sur le fond.

Valentin Le Tellier répond que la validité scientifique des données sera vérifiée sur la base d'une méthode de validation à formaliser par les têtes de réseau conformément au guide MNHN diffusé sur le sujet. Cette méthode sera validée par le CSRPN. Les critères de validation à prendre en compte peuvent être par exemple la comparaison entre la localisation d'une observation et l'aire de répartition de l'espèce concernée, la phénologie de l'espèce, ou encore le niveau de compétence de l'observateur.

2. Présentation de la plate-forme Borbonica

Valentin Le Tellier présente la plate-forme Borbonica et en fait une démonstration. Il rappelle que quelques ajustements doivent encore avoir lieu avant la diffusion au public. Les partenaires le souhaitant sont invités à tester l'outil dans les prochaines semaines pour faire remonter leurs remarques et souhaits d'amélioration.

Type de données prises en charge

Gilbert Sam-Yin-Yang demande si les études d'impact seront mises en ligne sur Borbonica. Il demande à quoi correspond la donnée brute rentrée dans la plate-forme.

Valentin Le Tellier répond que non : la plate-forme n'est pas un outil documentaire et est conçu pour gérer la donnée brute d'observation. D'autres outils vont être développés en dehors du SINP pour permettre de stocker le fichier pdf de l'étude d'impact soumise à enquête publique. Il précise que la brique d'entrée de la plate-forme est la donnée brute d'observation naturaliste, une donnée concernant une observation naturaliste décrite selon les champs du format standard national « occurrence de taxon ».

Guillaume Cottarel demande s'il est possible d'agréger les données à la maille dans Borbonica pour diffuser des données de synthèse (par exemple densité d'observations par km²).

Valentin Le Tellier répond que la donnée d'entrée doit rester la donnée brute d'observation, les données de synthèse élaborées étant hors périmètre de l'application. Néanmoins pour certains moyens d'observations générant un grand nombre de données (par exemple : données de balises, détections ultra-sons...) une réflexion spécifique doit avoir lieu. Elle pourrait permettre par exemple d'aboutir à des observations sur une période temporelle (par exemple une journée) en cumulant les individus observés.

Fonctionnalités de la plate-forme

Claire Jean demande s'il est possible d'anonymiser le nom des personnes.

Valentin Le Tellier répond que le nom des personnes (observateurs, déterminateurs...) est stocké dans la plate-forme mais peut être flouté sur demande pour la diffusion grand public. Cette demande doit être précisée lors de l'adhésion ou de la fourniture de jeux de données par l'adhérent.

Gildas Monnier demande si un observateur pourra accéder à ses propres données.

Valentin Le Tellier répond que cette possibilité a été ajoutée à la charte suite à la précédente réunion. La fonctionnalité sera développée dans les prochains mois sur Borbonica.

Marc Salamolard demande s'il est possible de distinguer les différentes structures au titre desquelles une même personne peut faire des observations.

Valentin Le Tellier confirme que c'est bien prévu dans Borbonica.

Frédéric Picot demande comment seront gérées les données de suivi d'une espèce sur un site : écraseront-elles ou modifieront-elles les données d'observations précédentes ?

Valentin Le Tellier répond que non : ces données seront superposées. Le standard de données SINP permet de déclarer des données d'absence dans le cas de suivis.

Nicolas Laurent demande si Borbonica permettra de suivre des individus.

Gaël Potin répond que la plate-forme n'est pas prévue pour cela, d'autres outils étant plus adaptés pour cette utilisation.

Valentin Le Tellier complète en indiquant qu'il est possible de traiter chaque individu dans une observation, mais pas d'en assurer un suivi dans le temps. Borbonica précisant le nom du producteur et de l'observateur, il sera toujours possible pour ces usages spécifiques de recontacter la structure d'origine pour obtenir les données sous un format plus adapté en cas de besoin.

Guillaume Amirault souhaite savoir si les polygones et les lignes sont également pris en charge par Borbonica.

Valentin Le Tellier répond que oui.

Gestion des demandes d'accès aux données

Jean-Cyrille Notter propose que le délai pour répondre à une demande d'accès aux données soit porté de 2 à 3 semaines.

Les participants n'émettent pas d'objection.

3. Echanges sur la charte régionale SINP 974

Fourniture des métadonnées

Guillaume Amirault demande comment seront gérées les métadonnées. Il indique qu'il sera difficile de mettre en place une fiche par jeu de données en particulier pour les données historiques. Il souhaite savoir s'il existe un outil d'import de métadonnées pour les structures disposant déjà de systèmes de gestion de ces métadonnées et si des champs sont prévus pour stocker le nom de l'étude.

Valentin Le Tellier répond que les métadonnées seront principalement gérées dans le cadre d'un outil récemment développé par le MNHN pour le SINP (presque pas dans Borbonica), en remplacement de l'ancien outil (IDCNP). L'outil a récemment été testé par la DEAL qui a demandé si une fonction d'import était prévue. Il faudra faire preuve de pragmatisme pour la gestion de ces métadonnées, en particulier pour les données historiques. Le périmètre d'un jeu de données peut être variable même si idéalement un jeu de données correspond à un producteur, une période temporelle, un territoire et un protocole. Dans tous les cas, il sera possible de stocker pour chaque observation le nom de l'étude dans le cadre duquel elle a été acquise, même si un jeu de données comprend plusieurs études.

Fourniture des données

Isabelle Goy demande s'il est possible de fournir des données non précises au SINP.

Yoann Aumont indique que pour certaines petites associations ne disposant pas de GPS il est difficile de fournir des coordonnées géographiques.

Valentin Le Tellier répond que la charte régionale prévoit que les données en entrée sont non floutées géographiquement, ces données faisant ensuite l'objet d'une diffusion floutée (maille de 2 km de côté) au grand public sauf si le producteur souhaite que la donnée soit diffusée sans floutage. En l'absence de GPS, il est toujours possible de placer un point directement dans un logiciel de SIG sur un fond de carte, ou dans les cas où la localisation n'est pas à la base connue précisément de rattacher la donnée à un lieu dit ou de la localiser à un centroïde en indiquant un rayon de précision en mètres. Dans tous les cas, une géolocalisation est obligatoire pour les données transmises au SINP.

Hermann Thomas demande si les petites associations produisant peu de données par rapport aux bureaux d'études pourront néanmoins accéder aux données.

Gildas Monnier demande si les carnets papier devront être numérisés et versés au SINP avant de pouvoir être adhérent. Il s'interroge sur la notion de délai « raisonnable » indiquée dans la charte pour le versement des données par les adhérents.

Valentin Le Tellier répond qu'il n'est pas prévu d'équivalence quantitative entre les nombres de données fournies par un adhérent et celles auxquelles il souhaiterait accéder. Chaque adhérent doit fournir ce qu'il est en état de fournir : on vérifie que l'adhérent « joue le jeu ». Il paraît difficile de fixer un délai dans la charte pour la fourniture des données, le travail à réaliser étant très variable en fonction du nombre de données ou de leur format. A priori ce délai, à fixer avec le comité technique et l'adhérent, devrait être de quelques mois et ne pas dépasser un an. Concernant les carnets de terrain papier, l'objectif à terme souhaitable est effectivement de pouvoir les numériser, mais l'obligation faite lors de la phase d'adhésion concerne uniquement les données géolocalisées numérisées facilement accessibles.

Gildas Monnier demande si la DEAL va récupérer les données acquises dans le cadre de subventions publiques qu'elle a accordées, notamment des données acquises en 2001 sur les chiroptères.

Valentin Le Tellier répond que ce travail sera réalisé dans les prochains mois. Néanmoins, une vérification sera faite au cas par cas sur les possibilités de réutilisations des données par la DEAL qui avaient été prévues à l'époque, pas toujours explicites. Pour éviter ce problème à l'avenir, une annexe standard sur les données sera prochainement diffusée.

Gouvernance

Frédéric Picot demande quelles sont les modalités de réunion du Comité de suivi régional. Gaël Potin souhaite savoir quand se réunira le CSR.

Valentin Le Tellier répond que la charte est volontairement assez souple sur le sujet du fonctionnement du CSR, pour éviter de mettre en place un cadre trop rigide rendant difficile la prise de décision. Tout adhérent peut demander à faire partie du CSR. La prochaine réunion aura sans doute lieu en fin d'année 2017 pour dresser un bilan du lancement de la phase d'adhésion et de la plate-forme Borbonica.

Gilbert Sam-Yin-Yang s'interroge sur la nature juridique de la charte dans la hiérarchie des normes.

Valentin Le Tellier répond que la charte est un document contractuel liant ses adhérents, l'adhésion étant basée sur le volontariat. Elle décline localement le protocole national, lui-même établi en application de la réglementation émanant de divers codes (codes de l'environnement, de la propriété intellectuelle, des relations entre le public et l'administration).

Yoann Denis demande comment seront intégrées les données relatives aux milieux aquatiques.

Valentin Le Tellier répond que des rapprochements ont déjà eu lieu avec les principaux acteurs intervenant en milieu marin ou d'eau douce. L'organisation doit être formalisée pour bien articuler le SINP, le Système d'information sur l'eau et le Système d'information sur le milieu marin et mutualiser les moyens (notamment en évitant les doubles saisies).

Discussion sur quelques acteurs particuliers

Gilbert Sam-Yin-Yang demande si les collectivités peuvent adhérer au SINP et insiste sur l'intérêt de communiquer auprès d'elles.

Valentin Le Tellier répond qu'une réunion d'échange a été organisée le 18 juin à destination des maîtres d'ouvrage, notamment les communes. Ce travail devra être poursuivi dans les prochains mois une fois la charte régionale validée et la plate-forme Borbonica diffusée au grand public.

Mickaël Sanchez demande si le MNHN mettra bien en place des conventions d'échange avec les producteurs de données s'il souhaite utiliser les données pour des publications scientifiques.

Sarah Caceres indique qu'elle a été contactée il y a quelques mois par le MNHN pour la fourniture de données en vue de la publication d'atlas sur les mammifères.

Valentin Le Tellier contactera le ministère de l'environnement pour avoir confirmation de ce point.

Gildas Monnier regrette le fait que seules les associations agréées puissent bénéficier de l'accès à coût réduit aux référentiels IGN. En effet, cet agrément ne peut être obtenu par des associations de moins de trois ans.

Valentin Le Tellier vérifiera ce point auprès du ministère de l'environnement.

Frédéric Picot demande si l'Université adhèrera au SINP.

Gaël Potin répond que les règles de propriété intellectuelle dans les universités sont spécifiques. Aussi, l'adhésion sera faite à un niveau fin, sans doute chercheur par chercheur.

L'ordre du jour étant épuisé, Valentin Le Tellier remercie les participants et clôt la réunion.

Les remarques émises en réunion seront apportées à la charte régionale du SINP 974, désormais considérée comme validée et qui est proposée à compter de ce jour à l'adhésion aux partenaires.

Annexe : liste des participants

Nom	Structure	Emargement
JEAN Claire	KELONIA	
Guillaume COTTARCI	GLOBICG	
Tarc SALATOLARD	PNRun	
DEVIS Yoann	CREOCEAN OI	
Gaël Fotin	ENTROPIE	
Sarah CACERES	ONCFS	
MONNIER Gilles	GCOI	
SANDRE Noémi	NOI	
LAURENT Nicolas	SEOR	
ARTHAULT Guillaume	BIOTOPE	
Jean-François NEBELLE	DEAL/USIG	
Hermann THOMAS	Association naturalistes de Bourbon / ASC. Réunionnaise d'Ecologie	
Jessabelle GOY	ARTELIA - service environnement	
Frédéric PICOT	CBN-CPIE Mascarin	
Nabacha Nizolre	ARBRE	
Yoann AUTOND	ARBRE	
Clivia CHANE-KANE	Office de l'eau Réunion	
Gilbert SAN-YIN-YANG	Office de l'eau Réunion.	
NITREX JC	PNRun	JCN
Valentin LE TELLER	DEAL	